

SCHEMA DE PUBLICATION DES TRANSFERTS DE VALEUR

Article 44ter.3

	Nom complet (Art. 44bis)	PSS: Commune et code postal du cabinet principal OSS: Commune et code postal du siège principal (Art. 44quater)	Pays du cabinet principal (Art. 44bis.2)	Adresse (rue/numéro/bte) du cabinet principal (Art. 44quater)	Numéro unique d'identification OPTI ONNEL (Art. 44quater)	Donations et subventions (Art. 44quater.2.I.a)	Contributions aux frais relatifs à des manifestations scientifiques (Art. 44quater.2.I.b & 44quater.2.II.a)			Honoraires pour services et consultation (Art. 44quater.2.I.c & 44quater.2.II.b)			TOTAL OPTIONNEL	
							Conventions de sponsoring avec OSS/des tiers désignés par OSS pour gérer une manif. scientifique	Coûts d'inscription	Frais de voyage et de séjour	Honoraires	Frais liés inclus dans la rémunération ou convention de consultation, y compris frais de voyage et de séjour liés à la convention			
PSS	PUBLICATION INDIVIDUELLE NOMINATIVE - une ligne par PSS (tous les transferts de valeur durant l'année effectués au profit d'un PSS seront additionnés - une publication détaillée ne devrait être rendue disponible que pour le bénéficiaire concerné ou pour les autorités compétentes qui le demandent)													
							N/A	N/A						
							N/A	N/A						
							N/A	N/A						
	AUTRES, NON INCLUS CI-AVANT - Si les informations ne peuvent être publiées sur une base individuelle pour des raisons légales													
	Montant agrégé des transferts de valeur à ces bénéficiaires - Art. 44quater.3							N/A	N/A	€ 368,00	€ 2 766,88	€ 450,00		
	Nombre de bénéficiaires (liste nominative si indiquée) - Art. 44quater.3							N/A	N/A	1	5	1		
% du nombre de bénéficiaires inclus dans la publication agrégée dans le nombre total de bénéficiaires publié - Art. 44quater.3							N/A	N/A	100,00%	100,00%	100,00%		N/A	
OSS	PUBLICATION INDIVIDUELLE NOMINATIVE - une ligne par OSS (tous les transferts de valeur durant l'année effectués au profit d'une OSS seront additionnés - une publication détaillée ne devrait être rendue disponible que pour le bénéficiaire concerné ou pour les autorités compétentes qui le demandent)													
	AUTRES, NON INCLUS CI-AVANT - Si les informations ne peuvent être publiées sur une base individuelle pour des raisons légales													
Montant agrégé des transferts de valeur à ces bénéficiaires - Art. 44quater.3														
Nombre de bénéficiaires (liste nominative si indiquée) - Art. 44quater.3														
% du nombre de bénéficiaires inclus dans la publication agrégée dans le nombre total de bénéficiaires publié - Art. 44quater.3													N/A	
R&D	PUBLICATION AGREGEE													
	transferts de valeur concernant la recherche et le développement tels que définis à l'art. 44quater.5													